

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction interrégionale de la Mer  
SUD-ATLANTIQUE

Bordeaux, le 21 JUIN 2013

Secrétariat du conseil maritime  
de la façade sud-atlantique

Note

du secrétariat du conseil maritime de la façade sud-atlantique  
aux membres de sa commission permanente

Le secrétariat du conseil maritime de la façade sud-atlantique prie Messieurs les membres de sa commission permanente de bien vouloir noter que le compte-rendu daté du 24 janvier 2013 de la réunion le 13 décembre 2012 de cette commission permanente avait intégré, à l'initiative du secrétariat, une mention inadéquate qu'il convient de considérer comme nulle et non avenue.

Il s'agit, au point I-schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine et à propos de l'intervention de Monsieur Grand, président de l'UNAN 17, du Nota DIRM SA relatif à la non participation de l'UNAN à la réunion de concertation tenue à Royan le 16 décembre 2012.

Le secrétariat remercie les membres de la commission permanente de bien vouloir prendre note de cette rectification qui a été demandée par Monsieur Grand lors de sa réunion le 27 mai 2013.

Vous trouverez également en pièce jointe la note lue par Monsieur Grand sur la question des SRDAM lors de la réunion du 13 décembre 2012.

le secrétaire du conseil,



Jean-Marie Coupu  
dirn sud-atlantique